Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260505-2026_29-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026

Date de la convocation : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les quatre mai à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

2026-29 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les orientations nationales et départementales en matière de sécurité routière ;
Considérant l'importance de renforcer la prévention routière et la sensibilisation des usagers sur le territoire communal ;
Considérant la nécessité de disposer d'un interlocuteur privilégié entre la commune, la Préfecture, les forces de sécurité et les acteurs locaux de la prévention ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – Création de la fonction
Il est institué au sein de la commune la fonction de **correspondant sécurité routière**.

Article 2 – Désignation
Le Conseil municipal désigne Angélique DAVID, conseillère municipale, en qualité de **correspondant sécurité routière**.

Article 3 – Missions
Le correspondant sécurité routière a notamment pour missions :

- de **relayer les actions et campagnes de prévention routière** auprès de la population ;
- de **participer à la mise en œuvre d'actions locales** en lien avec la Préfecture, la gendarmerie, la police municipale, les établissements scolaires et les associations ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260505-2026_29-DE

- de **suivre les problématiques locales de sécurité routière** (signalisation, circulation, zones accidentogènes, cheminements doux) et d'en informer le Conseil municipal ;
- de **contribuer à la sensibilisation des jeunes**, notamment dans le cadre d'actions éducatives ;
- de **participer aux réunions et formations** proposées par les services de l'État ou les partenaires institutionnels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,